RAYONNER À L’INTERNATIONAL:

Coproductions

La composante **Coproductions** du programme *Rayonner à l’international* offre un soutien à la réalisation de nouvelles œuvres ou expositions conçues par des groupes et organismes artistiques canadiens de concert avec des organismes étrangers. Ce soutien s’applique à des [**coproductions artistiques ou des coproductions financières**](http://conseildesarts.ca/glossaire/coproductions).

Vous pourriez être admissible à l’[**Aide à la production d’une demande**](http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire)**,** c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous définissez comme :

* un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale;
* un artiste des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

**Type de subvention** —[**projet**](http://conseildesarts.ca/glossaire/projet)

**Date(s) limite(s) et annonce des résultats** –veuillez consulter la page [**Dates limites et annonce des résultats**](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)

**Montant de la subvention** — Peut atteindre 50 % des coûts admissibles, jusqu’ à concurrence de 50 000 $

**Limites pour les demandes**— Vous pouvez présenter 2 demandes par année (1er mars au 28-29 février) ~~à~~ pour cette composante et recevoir un maximum de 50 000 $ pour vos subventions combinées.

Le [**nombre de demandes que vous pouvez présenter**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/limites-annuelles-pour-les-demandes-de-subvention)au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité.

# Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [**portail**](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

# Candidats - Qui peut soumettre une demande?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont :

* les groupes et les collectifs artistiques
* les organismes artistiques
* les festivals et diffuseurs
* les éditeurs de livres littéraires

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil.

De plus, vous devez :

* recevoir présentement 1 subvention de base (de fonctionnement) duConseil des arts du Canada

**OU :**

* avoir reçu au moins 1 subvention de projet du Conseil des arts au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions pour les composantes et les programmes suivants : *Perfectionnement professionnel*, *Activités à petite échelle*, *Déplacements, Représentation et promotion, Fonds Stratégie numérique, Leadership pour le changement : Subventions de développement organisationnel, La Brigade volante et le Programme de visites d’artistes étrangers.*

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) peuvent soumettre une demande pour des projets de nature exceptionnelle qui vont au-delà des activités régulières. Il est de votre responsabilité de démontrer la nature exceptionnelle de votre projet.

# Activités - Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

* Coproductions artistiques de nouvelles œuvres ou expositions réalisées en collaboration avec des organismes artistiques étrangers et donnant lieu à une présentation publique ou une publication
* Coproductions financières réalisées par des diffuseurs et des festivals des arts de la scène qui investissent dans les nouvelles œuvres d’artistes étrangers, et donnant lieu à une présentation publique au Canada

Éditeurs de livres littéraires – veuillez-vous familiariser avec la définition de [**titres littéraires admissibles**](http://conseildesarts.ca/glossaire/titres-admissibles)*.*

**Vous ne pouvez pas présenter de demande concernant** des activités qui se dérouleront avant la date limite, celles financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada, ou celles qui figurent sur la [**liste générale des activités non admissibles**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

# Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d’après l’Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre [site Web](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu).

# Dépenses - Qu'est-ce qui est admissible?

Coûts directs liés à l’activité, y compris :

* s’il s’agit d’une coproduction artistique :
* la rémunération du personnel artistique et des techniciens
* les dépenses artistiques, de production ou de publication
* les locaux, l’équipement et les produits artistiques
* le transport
* l’hébergement et les indemnités journalières
* les frais de promotion et de gestion du projet
* s’il s’agit d’une coproduction financière :
* les frais de coproduction pour l’artiste, le groupe ou l’organisme étranger

# Évaluation - Comment se prennent les décisions?

C’est un [**comité d’évaluation par les pairs**](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-d-evaluation-par-les-pairs) représentant une discipline ou un ensemble de disciplines qui évalue votre demande de la composante **Coproductions** du programme *Rayonner à l’international,* en s’appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories** :

**Mérite artistique 50 %** (note minimale de 35 sur 50)

* Qualité artistique de vos œuvres antérieures et de celles de vos partenaires
* Raisonnement artistique qui sous-tend le projet, y compris son caractère opportun et sa pertinence
* Pertinence et contribution de vos partenaires

**Impact 30 %** (note minimale de 15 sur 30)

Résultats escomptés :

* Développement de votre profil international et du profil d’artistes ou de la pratique artistique canadienne
* Établissement de liens internationaux
* Création de nouveaux débouchés

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Votre capacité et votre expérience ainsi que celles de vos partenaires pour mener à bien le projet
* Budget réaliste et utilisation optimale des ressources

# Renseignements requis et documentation d’appui - Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

* votre projet et les résultats escomptés
* votre échéancier
* votre budget
* vos partenaires/les artistes

Vous devrez également soumettre :

* une entente de coproduction
* s’il s’agit d’une coproduction artistique – des exemples d’œuvres réalisées dernièrement par vous et par votre partenaire
* s’il s’agit d’une coproduction financière – des exemples d’œuvres réalisées dernièrement par les artistes étrangers

# Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention**.** Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [**ici**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

# Coordonnées

Avant de présenter une première demande à cette composante, nous vous suggérons de parler à un **agent de programme du Conseil des arts du Canada** au moins deux semaines avant la date limite.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

 = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
2. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots)

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Résumez votre projet en une phrase.** Si possible, servez-vous du format TYPE DE CO-PRODUCTION, PARTENAIRE ARTISTIQUE ET PAYS, LIEU DE LA PRÉSENTATION OU EXPOSITION (si connu) et DATES. (environ 25 mots)

Par exemple :
« La coproduction artistique réalisée avec *le groupe X* de l’Angleterre de *mois/année* à *mois/année*. »
« La coproduction financière avec *le* *groupe X* de l’Angleterre qui sera présentée en Angleterre et à Calgary. ».

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. **Date de début du projet** 

Cette date doit être ultérieure à la date de limite.

1. **Date de fin du projet**
2. **Aperçu de la coproduction (financière ou artistique)** 
Complétez l'aperçu qui correspond à votre projet.
3. **Indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots)

Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, livres illustrés pour enfants, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Indiquez le nom des coproducteurs, partenaires ou artistes étrangers.**

Où l’œuvre sera-t-elle présentée (à l’étranger ou au Canada)? Quand?

1. **Décrivez votre projet et pourquoi vous souhaitez l'entreprendre avec ces partenaires ou artistes en ce moment.** (environ 750 mots)
Si vous recevez présentement une subvention de base (de fonctionnement), vous devez expliquer en quoi les activités que vous proposez diffèrent de vos activités régulières.
2. **Résumez brièvement votre plan de projet, y compris l’échéancier.** (environ 250 mots)

Identifiez les principales étapes et les dates prévues où elles seront complétées.

1. **Comment ce projet vous permettra-t-il :**(environ 250 mots)
* de développer votre profil international et celui d’artistes canadiens ou de la pratique artistique canadienne?
* d’établir des liens internationaux et de partager des connaissances?
* de créer de nouveaux débouchés?
1. **Comment comptez-vous garantir des conditions de travail sécuritaires aux personnes qui participent au projet?** (environ 100 mots)
2. **Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités.** (environ 100 mots)
3. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 250 mots)

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas été mentionnés dans les questions précédentes.

1. **Si vous avez présenté une demande dans une autre composante pour les mêmes dépenses, veuillez indiquer la composante et la date de présentation de la demande.** (environ 10 mots)

## BUDGET ET ANNEXES

1. **Complétez le document Budget et annexes.**
2. **Montant demandé** 

Peut atteindre 50 % des coûts admissibles, jusqu’à concurrence de 50 000 $.

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété. N’inscrivez pas de dépenses non admissibles dans le cadre de cette composante.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Joignez une copie de l’entente de coproduction signée.**
2. **Soumettre des renseignements au sujet des partenaires ou des artistes participant à ce projet.**

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **S’il s’agit d’une coproduction financière, vous devez soumettre un exemple récent d’une œuvre réalisée par l’artiste étranger. Pour les coproductions artistiques, vous devez soumettre un exemple de vos œuvres récentes et d’une œuvre récente de vos partenaires.**

La documentation d’appui doit présenter une œuvre ou des activités qui présentent un lien ou une pertinence avec la demande de subvention; vous pouvez inclure l’œuvre/les activités d’autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez aussi inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d’évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d’appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.

La documentation d’appui soumise sera conservée avec votre demande jusqu’à ce qu’elle soit supprimée en vertu de la politique de conservation du Conseil des arts du Canada.